

20, rue Leconte de Lisle
38029 Grenoble Cedex
Tél. : 04 58 55 21 70
Courriel : emploicompetences@afiph.org
www.afiph-emploi-competences.org

Salariés du Médico-social

LA MISE EN ŒUVRE DE L'AUTODÉTERMINATION DANS LES ESSMS

Public :

- Tout salarié travaillant en ESSMS
- Connaissance préalable requise: aucune

Rythme et tarif:

- 1 journée de 7 heures de formation
- 1 jour/trimestre d'approfondissement et retours sur pratique: soit 4 jours à 7h
- Tarif, nous consulter

Modalités d'évaluation :

- Attestation de formation / bilan de l'action suivie et questionnaire satisfaction qualité

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Acquérir les connaissances théoriques, réglementaires et légales sur l'autodétermination
- Travailler sur les bonnes pratiques professionnelles en lien avec l'autodétermination
- Identifier comment/où mettre en œuvre l'autodétermination dans les pratiques quotidiennes
- Evaluer et améliorer sa pratique

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Cette action de formation se déroule en 5 temps différents. Une première journée de formation à destination des salariés pour acquérir les bases théoriques et de la pratique à mettre en œuvre entre chaque journée de formation afin que l'autodétermination devienne une réalité quotidienne. Cette action doit être complétée par la formation des usagers des ESSMS sur l'autodétermination.

- Une formation dynamique avec alternance de théorie et de pratique.
- Une action centrée sur les pratiques réelles du quotidien
- Des temps d'échanges pour déconstruire les éventuels préjugés
- Des axes de travail concrets à mettre en œuvre entre chaque session de formation.

MODALITES :

- La formation est interactive, centrée sur des apports théoriques, des temps d'échanges d'expériences, des présentations d'exemples et d'exercices en petits groupes. Travaux d'intersession.

INTERVENANTS :

- Intervention d'une formatrice connaissant les ESSMS.